

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN du 31 mai 2022

Délibération N° : 2022/05/31/04

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le vingt-quatre mai, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 21 - présents : 17- votants : 19.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, CASU, QUÉDEC, MAREC-PRIGENT, NÉDÉLEC, NOWAK, TOURBOT, SÉNÉ, MAUBIAN, CORRE, PÉRON, GARAULT, BROCHAIN, VIGOUROUX, CUEFF, LE CHENADEC, BLONS.

Absents et excusés : Mme TANGUY (pouvoir à M. CUEFF), MM. MINGANT (pouvoir à Mme CASU), AVETAND, STERN.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BROCHAIN

CONVENTION BROYEUR DE VÉGÉTAUX AVEC LA CAPLD

M. Mickaël NÉDÉLEC, Adjoint à la Voirie, présente au Conseil Municipal le projet de convention avec la CAPLD pour la mise à disposition d'un broyeur de végétaux.

M. Mickaël NÉDÉLEC informe également que la mise à disposition du broyeur de végétaux est gratuite et encadrée : formation des agents, modalités d'emprunt, assurance obligatoire... Il rappelle aussi le principal objectif de cet équipement mis à disposition de toutes les communes : diminuer le tonnage de déchets verts envoyés en centre de collecte en favorisant la réutilisation du broyage en tant que paillage ou en compostage.

Le CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité,

Autorise le Maire à signer ladite convention.

Le Maire,
Bernard GOALEC

